

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Jocelyn GENDEK, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Alexandra JACQUET pouvoir à Matthieu ANNEREAU, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric COUVEZ

DÉLIBÉRATION : 2025-116

OBJET : VENTES AUX ENCHÈRES DE VEHICULES

DÉLIBÉRATION : 2025-116
SERVICE : DIRECTION DU PATRIMOINE

OBJET : VENTES AUX ENCHÈRES DE VEHICULES

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L 2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant la délibération n°2020-060 du 4 juillet 2020 modifiée par la délibération 2021-074 du 14 juin 2021 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant qu'au-delà du seuil des 4 600 €, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés ;

N°	Références des véhicules vendus en l'état	Immatriculation	Date 1ère mise en circulation	Compteur Km/h	Montant achat	Estimation Atelier
1	Citroën Berlingo 1,4 2 portes latérales (VP)	874 ARQ 44	20/08/2001	147 000	10 683,64 €	1 500,00 €
2	Renault Kangoo express 1,2 utilitaire (BU)	62 BFN 44	13/01/2004	96 000	9 641,42 €	2 500,00 €
3	Renault Kangoo express 1,2 (BU)	425 CGF 44	11/03/2008	100 000	10 302,24 €	2 500,00 €
4	Renault Kangoo grand volume 1,5 DCI 70 (BU)	570 CHE 44	02/05/2008	112 000	11 848,20 €	3 500,00 €
5	Renault Kangoo grand volume 1,5 DCI 70 (BU)	573 CHE 44	02/05/2008	106 000	11 848,20 €	3 500,00 €
6	Ivéco Daily 35 S9 – 11m3 (FG)	697 AWT 44	23/05/2002	135 000	14 770,60 €	4 500,00 €
7	Renault Master Tôle 2,5 DCI 120 L2H2 (FG)	442 BNF 44	08/04/2005	167 000	29 685,82 €	4 000,00 €

Dans ce contexte, en cas de dépassement du seuil de 4 600 €, la présente délibération serait applicable pour autoriser la vente et permettre à Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches utiles à la conclusion de cette cession. Si la vente était finalement inférieure à ce seuil, la délibération n°2020-060 du 4 juillet 2020, modifiée par la délibération n° 2021-074 du 14 juin 2021 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, qui prévoit notamment l'aliénation de gré à gré par le Maire de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € y compris par voie de courtage d'enchères en ligne, serait applicable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente aux enchères des véhicules listés ci-dessus et dont la valeur unitaire finale est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 € ;
- de procéder à la sortie des biens du patrimoine de la Ville de Saint-Herblain ;
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/10/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric COUVEZ

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09 octobre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09 octobre 2025